



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 16 septembre 2025 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Josée Ossio
 Madame Isabelle Grenier
 Madame Johanne Laurin
 Monsieur Charles Guérard
 Monsieur Sébastien Hallé
 tous conseillers et formant quorum

Est absent : Monsieur Nicolas St-Gelais

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

164-25 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résiliation de contrat - Services de collecte (Lot 3 – Encombrants et résidus verts et Lot 4 – Collecte de conteneur à chargement avant de déchet);
4. Attribution d'un contrat pour la collecte de conteneur à chargement avant de déchet et la collecte des encombrants;
5. Attribution d'un contrat pour la collecte des résidus verts;
6. *Règlement de contrôle intérimaire n° 400-2025 visant la conservation de la vocation commerciale de rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame – Avis de motion, présentation et dépôt;*
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

165-25 3. **RÉSILIATION DE CONTRAT - SERVICES DE COLLECTE (LOT 3 – ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS VERTS ET LOT 4 – COLLECTE DE CONTENEUR À CHARGEMENT AVANT DE DÉCHET)**

CONSIDÉRANT qu'un contrat de collecte est en vigueur depuis le 29 mars 2022 avec l'entreprise Sani-Terre pour les services suivants :

- Collecte bihebdomadaire des commerces par chargement avant;
- Huit collectes annuelles des encombrants;
- Collectes printanière et automnale des résidus verts.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre fin à ce contrat à partir du 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE METTRE fin au contrat liant la municipalité à l'entreprise Sani-Terre pour les services de collecte des déchets à chargement avant, collecte des encombrants, collecte des résidus verts.

ADOPTÉE

166-25 4.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DE CONTENEUR À CHARGEMENT AVANT DE DÉCHET ET LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT qu'en raison d'enjeux de prestation de services de la part du fournisseur actuel, la Ville a dû résilier les contrats pour la collecte de conteneur à chargement avant de déchet et la collecte des encombrants;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter un bris de service, le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix à trois entreprises afin d'octroyer un contrat pour trois mois, soit du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à l'analyse des offres de service reçues et deux offres répondaient aux attentes pour les deux types de collectes demandées, soit :

- Centre mécanique AGH pour un montant total de 65 535,75 \$, taxes incluses;
- Villéco pour un montant total 77 740,35 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT que l'offre de services la plus basse conforme aux exigences est celle de Centre mécanique AGH pour un montant total de 65 535,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER de gré à gré le contrat pour la collecte à chargement avant et la collecte des encombrants à Centre mécanique AGH pour un montant total de 65 535,75 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, le contrat pour l'attribution de ce contrat, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou l'incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

CONSIDÉRANT qu'en raison d'enjeu de prestation de service de la part du fournisseur actuel, la Ville a dû résilier les contrats pour la collecte de résidus verts;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter un bris de service, le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix afin d'octroyer un contrat pour la collecte automnale;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à l'analyse des offres de service reçues, soit :

- Villéco pour un montant de 329,98 \$ / tonne, taxes incluses;
- Matrec pour un montant de 330,65 \$ / tonne, taxes incluses.

CONSIDÉRANT que la collecte de résidus verts compte en moyenne 325 tonnes pour la collecte de l'automne, l'offre de services le plus basse conforme aux exigences est celle de Villéco pour une somme de 107 243,50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des matières résiduelles - collecte des résidus verts;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires de ce poste seront augmentés en utilisant les revenus excédentaires de l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est à noter que les coûts sont sujets à variation puisque l'octroi de contrat est déterminé en fonction d'un prix au tonnage basé sur une moyenne des années antérieures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Josée Ossio et résolu :

D'ATTRIBUER de gré à gré le contrat pour la collecte des résidus verts pour l'automne 2025 à Villéco pour un montant total de 107 243,50 \$, taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 16 086,50 \$ correspondant à 15 % de la soumission, afin de permettre la variation des quantités imprévus.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, le contrat pour l'attribution de ce contrat, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

D'AUTORISER l'augmentation des crédits budgétaires du poste des matières résiduelles - collecte des résidus verts, en utilisant les revenus excédentaires de l'exercice 2025.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou l'incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

168-25 6. **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N° 400-2025 VISANT LA CONSERVATION DE LA VOCATION COMMERCIALE DE REZ-DE-CHAUSSÉE SUR LA RUE NOTRE-DAME – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Sébastien Hallé à l'effet qu'il ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement de contrôle intérimaire n° 400-2025 visant la conservation de la vocation commerciale de rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame*.

Le présent règlement de contrôle intérimaire a pour objectif de préserver la vocation commerciale des rez-de-chaussée situés en bordure de la rue Notre-Dame, et ce, durant la période nécessaire à la mise à jour de la réglementation d'urbanisme. En effet, le plan d'urbanisme récemment adopté, incluant le plan particulier d'urbanisme (PPU) applicable à cette artère stratégique vise à maintenir la vitalité économique et l'animation urbaine de ce secteur identifié comme le centre-ville de L'Ancienne-Lorette.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

169-25 8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h11.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière